



## **PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025**

**A 18h30**

\*\*\*

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 22 septembre à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.**

**Etaient présents :**

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

**Procurations :**

M. BUCALIONI Claude donne procuration à Mme TROISI Valérie

Mme GACNIK Marie-France donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence

Mme PRUNET Sophie donne procuration à M. AIGUESPARSES Cédric

**Etaient absents :**

M. BENEDETTO Nicolas

M. HERAUD Jean-François

**Nombre de conseillers en exercice : 24**

**Secrétaire de séance : Madame YZQUIERDO Laurence**

M. le Maire procède à la vérification du quorum.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

---

**Secrétariat de séance :**

Monsieur le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.

Madame YZQUIERDO Laurence est désignée secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

---

*Monsieur le Maire informe qu'une délibération sur table a été ajoutée à ce conseil municipal. Madame YZQUIERDO Laurence demande pourquoi cette délibération n'est pas parvenue avant à l'assemblée délibérante ? Monsieur le Maire répond que ce point a été ajouté à l'ordre du jour le lendemain de l'envoi par mail des projets de délibération à l'ensemble des membres du conseil municipal.*

#### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 07/07/2025**

A la suite de l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 07 juillet 2025, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 07 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

**Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 07 juillet 2025 :**

#### **Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs**

##### **DEC.23/2025 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif France Services 2025**

Subvention pour le fonctionnement du dispositif France Services 2025. Elle porte sur un montant total de 45 000 € (26.03%) sur la base d'un coût total du projet de 172 887.70 € (100%).

##### **DEC.24/2025 - Convention de participation aux travaux d'éclairage des terrains de tennis de la commune de PIGNANS**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'éclairage public, la commune souhaite entreprendre des travaux d'amélioration de l'éclairage des courts de tennis situés au complexe Berthoire. L'Association Tennis Club Municipal de Pignans, bénéficiaire de ces équipements, a manifesté son intérêt pour ces travaux et s'est proposée pour y participer financièrement à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 10 116.00 € TTC.

##### **DEC.25/2025 - Signature de la convention définissant les modalités de mise à disposition de l'accord-cadre « FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION (FIXE, MOBILE, DONNEES, SECOURS), FIBRE NOIRE, COUVERTURE INDOOR, APPAREILS MOBILES, ET SERVICES ASSOCIES »**

Signature de la convention définissant les modalités de mise à disposition de l'accord-cadre « fourniture de services de télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, et services associés avec la société CANUT. Adhésion à pour un coût annuel de 180 € TTC.

**DEC.26/2025 - Demande de subvention auprès du Département du Var pour les travaux et fournitures d'aménagement d'aires de jeux intergénérationnelles**

Solliciter auprès du Département du Var au titre du Fonds d'Intérêt Communal, une subvention pour les travaux et les fournitures d'aménagement d'aires de jeux intergénérationnelles au sein de la commune. La demande de subvention porte sur un montant total de 23 672.00 € HT (80%) sur la base d'une dépense subventionnable de 29 590.00 € HT (100 %).

**Monsieur le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :**

**DEL.50/2025 Décision modificative n°2 du Budget Principal 2025**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussions : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	18	UNANIMITTE
Contre	0	
Abstention	4	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

**DEL.51/2025 - Evaluation des charges transférées de droit commun liées à la modification du périmètre de la ZAE Les Lauves - La Pardiguière, située sur la commune du LUC-EN-PROVENCE, à la suite d'une erreur manifeste lors du transfert initial des zones d'activités économiques du 28 novembre 2017, et intégration de la parcelle G2801 lot B**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	18	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

**DEL.52/2025 – Garantie communale d'un emprunt au bénéfice de l'EHPAD public « PIN ET SOLEIL » de PIGNANS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur le Maire propose d'ajourner cette délibération pour cause de dossier incomplet.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

**DEL.53/2025 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP) du réseau de transport et de distribution d'électricité**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame YZQUIERDO demande si nous sommes en possession d'un rapport d'exploitation du domaine public et s'il est possible d'en prendre connaissance ? Monsieur FERHAT Yassin informe que ces données sont communiquées par le SYMIELEC TE 83. Le dossier est téléchargeable sur le site de Territoire Energie et peut également lui être transmis prochainement.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

**DEL.54/2025 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2024**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES Cédric demande si le dossier concernant le schéma directeur de l'assainissement peut être consulté ? Monsieur le Maire répond qu'il peut être consulté sur demande. Monsieur FERHAT Yassin précise que ce schéma directeur est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le schéma directeur de l'eau sera fini au 31 décembre 2025.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

- L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h49.

Secrétaire de séance

YZQUIERDO Laurence



Le Maire

BRUN Fernand



